

République Française**N°2019-226****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	35

**REVERSEMENT DE L'AIDE VERSÉE PAR LE FONDS POUR L'INSERTION
DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE
À UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL PORTEUR D'UN HANDICAP**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 16 décembre 2019

L'An deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANGIN, BRIGITTE DUBOIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, FRÉDÉRIC MARCEL, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKÉ, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, JENNIFER PAILLAUX à CHRISTINE PRÉMOSELLI, JEAN-JACQUES LION à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

MARC GUILLAUME, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : RICHARD TYLINSKI

Publié le : 18 DEC. 2019

RAPPORTEUR : Christine PREMOSELLI

Un agent de la commune, reconnu travailleur handicapé, est atteint de surdité grave le contraignant au port de prothèses auditives afin d'exercer ses fonctions dans les meilleures conditions.

Si une partie de la dépense inhérente à l'acquisition des prothèses est prise en charge par les divers organismes sociaux (sécurité sociale et mutuelle), l'autre partie incombe à l'agent.

Le coût total de cet équipement s'est élevé à 3 980 TTC dont 1 030,81 € TTC à la charge de l'intéressé.

À noter que l'acquisition de cet appareil est éligible au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) qui a pour mission d'aider les collectivités à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

À ce titre, la collectivité a sollicité le FIPHFP et a reçu, en date du 22 octobre 2019, une notification d'accord de paiement.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le reversement par la commune de la somme de 1 030,81 € TTC au fonctionnaire municipal porteur d'un handicap ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le reversement par la commune de la somme de 1 030,81 € TTC au fonctionnaire municipal porteur d'un handicap ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait à Draguignan, le 16 décembre 2019.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan